

# MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

21 JAN. 2021

N° 033 213 302 1442

0121-DL18012021-D1AAAAAA-DE

POLYGRAPHIE DE LA GIRONDE  
Gare Division  
Bureau

A R R E T E

LE PROFIT DE LA GIRONDE, Commandeur de la Légion d'Honneur,

VU la demande, en date du 19 Septembre 1949, aux termes de laquelle la Société Immobilière de LACANAU, sollicite l'autorisation de vendre 3.543 m<sup>2</sup>, de terrain dans le lotissement qu'elle a entrepris sur le territoire de la Commune de LACANAU,

VU la loi du 15 Juin 1943,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 Août 1948, portant approbation du lotissement de la Société Immobilière de LACANAU,

VU le rapport en date du 19 Novembre 1949, de M. l'Ingénieur en Chef des Postes et Chausées,

A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> - La Société Immobilière de LACANAU est autorisée à vendre 3.543 m<sup>2</sup>, de terrain, à détacher du lotissement qu'elle a entrepris sur le territoire de la Commune de LACANAU.

Article 2<sup>me</sup> - Pour chaque m<sup>2</sup>, de terrain vendu, il sera effectué entre les mains de M. ALBERT GIBERT, notaire à BORDEAUX, une consignation de 160 F.

Article 3<sup>me</sup> - A. le Secrétaire Général de la GIRONDE, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié par ses soins à :

- la Société Lotisseur
- M. le Maire de LACANAU
- M. l'INGÉNIEUR EN CHEF DES POSTES ET CHAUSÉES
- M. l'INSTITUT NATIONAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION

FAIT à BORDEAUX, le 16 Novembre 1950

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Sigle: GIBERT



Pour l'application  
de la Commission de Recouvrement